

APPROCHE LEADER

MONTS DU LYONNAIS

LETTRE D'INFORMATION

N°1 — MARS 2009

Edito

Par Bernard CHAVEROT, Président du SIMOLY, Président du GAL



RhôneAlpes Région

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

SIMOLY

Bernard CHAVEROT
Président du GAL
GAL Monts du Lyonnais
Château de Pluvy
69590 POMEYS
Contact:
Cécile GUYOT
☎ 04 78 19 08 59
☎ 04 78 19 01 05
✉ leader@simoly.fr

Directeur de la publication:
Bernard CHAVEROT

Cette lettre d'information électronique est une **nouveauté** de Leader. Elle sera adressée régulièrement à l'ensemble des membres du Comité de Programmation et de Suivi ainsi qu'à toutes les personnes intéressées par l'avancement du programme Leader. Elle vous permettra d'être informé de l'avancement du programme et des projets subventionnés, de découvrir des réalisations françaises ou européennes dont on pourrait s'inspirer, d'avoir une vision plus globale du programme... et abordera les sujets sur lesquels vous désirez un approfondissement. Cette lettre d'information sera donc un outil de plus pour **vous donner tous les éléments pour piloter au mieux ce programme Leader Monts du Lyonnais !**

La candidature des Monts du Lyonnais a été acceptée le 4 juin 2008. L'année 2009 a commencé et nous n'avons toujours pas programmé de subvention... patience !

En effet, il faut que le SIMOLY, en tant que structure porteuse du programme, conventionne avec l'Etat et le CNASEA. Et cette convention nécessite de nombreuses précisions et allers-retours avec les services de l'Etat... Mais positivement : ce travail nous permet de mieux **border réglementairement notre programme ce qui pourra par la suite nous faire gagner du temps !**

L'objectif est que la convention soit signée avant le 16 avril prochain afin qu'à cette date le Comité de Programmation puisse commencer l'examen de demandes de subvention.

Bonne lecture!

ⓘ DATES À RETENIR

◆ Jeudi 16 avril à 20h00 à Haute-Rivoire

Réunion du Comité de Programmation et de Suivi:

Programmation des premières demandes de subvention

◆ Vendredi 5 juin à 20h30

Réunion du Groupe d'Action Locale:

Lancement officiel du programme

Comment calculer une subvention Leader ??

Une subvention Leader ne peut être attribuée que si le projet bénéficie d'une contrepartie publique nationale (subvention Etat, Région, département, collectivités locales) et elle équivaut à 55% de la dépense publique totale. Donc Leader est proportionnelle aux subventions publiques attribuées (Leader = 55%. Autres subv. publiques = 45%). Il suffit donc de multiplier le total des subventions publiques par 1.22 (=55/45) pour obtenir la subvention Leader.

Exemple d'un projet porté par un maître d'ouvrage privé (association...) :

Coût total : 100

Subvention communauté de communes : 20

Leader = 20 (subvention CdC) x 1.22 = 24.4

Autofinancement : 55.6

Pour un projet privé : Leader = 1.22 x subv publiques nationales

Exemple d'un projet porté par un maître d'ouvrage public (commune...) :

[l'autofinancement du maître d'ouvrage est une contrepartie publique nationale et peut appeler du Leader] :

Coût total : 100

Leader = 55% x 100 = 55

Autofinancement : 45

Pour un projet public : Leader = 55% x coût total du projet



Soutien du Conseil Général du Rhône

Un appui financier de 148 600 € a été attribué par le Conseil Général du Rhône pour le programme Leader Monts du Lyonnais aux collectivités suivantes :

- ◆ SIMOLY : 49 534 euros
- ◆ Communauté de communes (CdC) les Hauts du Lyonnais : 49 533 euros
- ◆ Communauté de communes (CdC) Chamousset en Lyonnais : 49 533 euros

Cette enveloppe Conseil Général peut être mobilisée pour tout projet cofinancé par Leader que ce soit pour un projet porté par CdC/SIMOLY ou pour un projet privé subventionné par CdC/SIMOLY.

➡ **Rendez-vous au prochain Comité de Programmation pour plus d'informations!**

Un coup de pouce pour la coopération

La coopération est une mesure emblématique du programme Leader. Elle vise à créer des partenariats entre plusieurs GAL (ou territoires assimilés) en vue de mettre en place une action commune (il faut aller au-delà du simple échange d'expériences). Sur l'enveloppe Leader Monts du Lyonnais de 1,6 millions d'euros, 70 000 sont dédiés à la coopération dont la moitié dédiée et l'autre moitié à des projets transnationaux (projets impliquant des territoires de différents Etats).

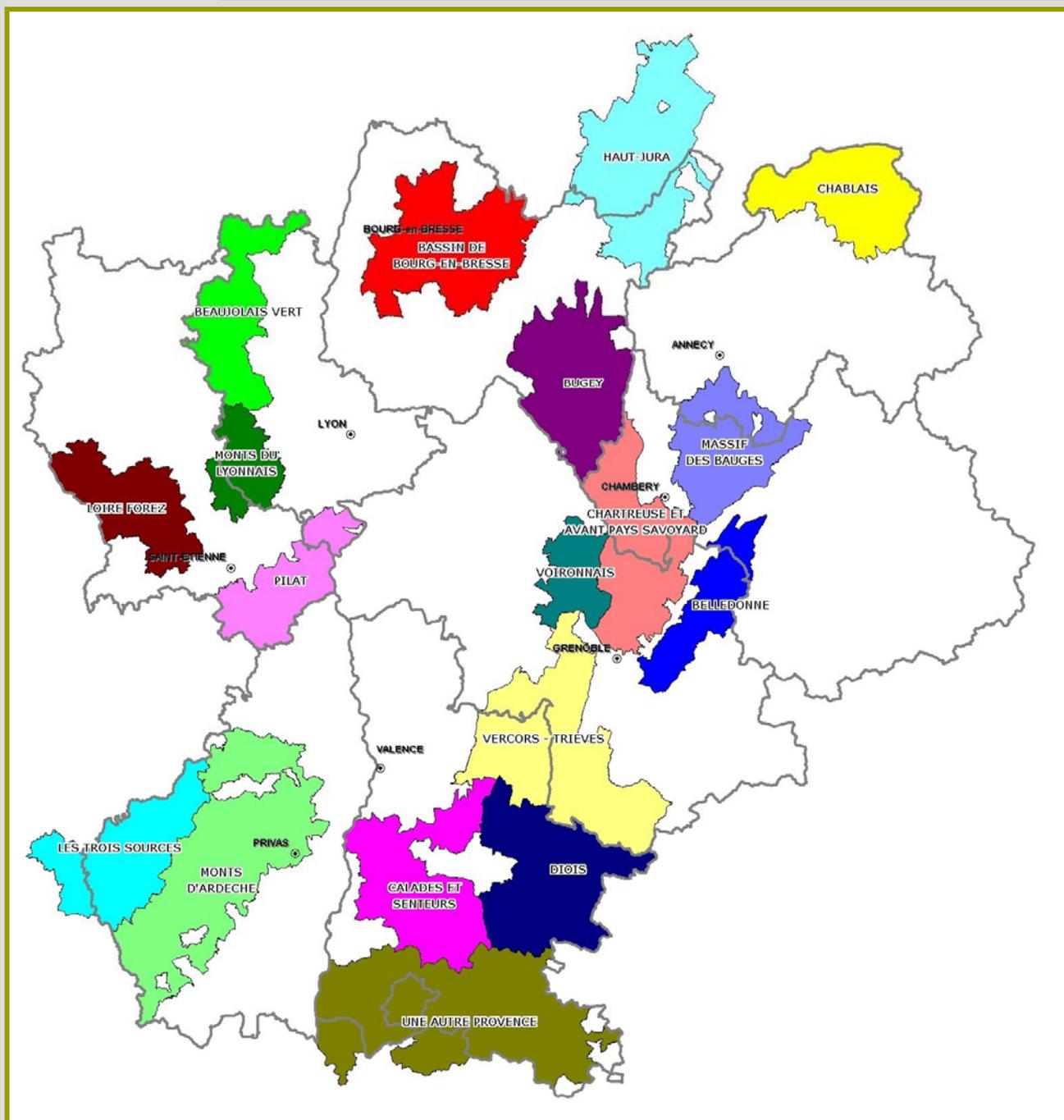
L'expérience du programme Leader + a montré que développer la coopération au sein des GAL n'allait pas de soi... L'outil « de l'idée au projet » a donc été mis en place. Il s'agit d'un appui financier permettant d'organiser des premières rencontres avec des partenaires étrangers pour vérifier la faisabilité d'un projet sans engager de financement important.

Peuvent bénéficier de cette subvention, le SIMOLY, en tant que structure porteuse du GAL, mais aussi n'importe quel maître d'ouvrage situé sur le territoire. Les frais de déplacements, de séjours, de traduction... sont alors pris en charge intégralement (subvention à 100%) dans la limite de 6000 euros par projet. Ce montant est co-financé à hauteur de 55% par Leader et de 45% par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les porteurs de projet qui souhaitent saisir ce dispositif doivent contacter le SIMOLY ; leur demande sera ensuite examinée par le Comité de programmation. Il s'agit là d'une opportunité à saisir !

Extrait de la candidature :
« les actions de coopération (...) devront avoir comme finalité le développement des activités économiques et de l'emploi local ».

La coopération est donc un axe transversal à nos fiches-actions : les projets de coopération qui ne rentrent pas dans notre stratégie ne pourront pas bénéficier de subvention.



1ère vague de sélection (4 juin 2008):

- ◆ Agglomération du Pays Viennois
- ◆ Pays Diois
- ◆ Pays Grésivaudan pour Belledonne
- ◆ PNR des Monts d'Ardèche
- ◆ PNR Pilat
- ◆ **Monts du Lyonnais**

2ème vague de sélection (25 novembre 2008):

- ◆ Agglomération Loire Forez
- ◆ Beaujolais Vert
- ◆ Chablais
- ◆ Calades et senteurs
- ◆ Pays du Bugey
- ◆ Pays Une Autre Provence
- ◆ PNR Bauges
- ◆ PNR Chartreuse/Avant Pays Savoyard
- ◆ PNR Vercors/Trièves
- ◆ 3 sources

Retrouvez le contenu détaillé de ces candidatures à l'adresse suivante:

http://feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=144